

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire de mars 2021** du conseil de la
Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **1^{er} mars 2021** à 20h00 au Centre municipal.

Présences :

Le maire
Les conseillers,

M. Léo Gignac
M. Daniel Perron, *siège #1*
M. François Savard, *siège #2*
M. Luc Gignac, *siège #3*
M. Raymond Groleau, *siège #4*
Mme Huguette Chalifour, *siège #5*
M. Jesse Boulette, *siège #6*

En considération du renouvellement de l'état d'urgence sanitaire instauré par le décret ministériel numéro 141-2021 du 24 février 2021, la présente séance s'est tenue en présence des membres du conseil, mais sans la présence du public, afin de respecter les dispositions sanitaires et les directives émises par le gouvernement du Québec pour contrer la pandémie de la COVID-19.

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

34-03-21 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour la présente séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Léo Gignac, maire. Il est 20h00.

35-03-21 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté sans ajout de sujet aux affaires nouvelles et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la présente séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

36-03-21 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} FÉVRIER ET DU 15 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février et de l'ajournement de la séance du 15 février 2021, ont été remises à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu les procès-verbaux et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Daniel Perron,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février et de l'ajournement de la séance du 15 février 2021 tel que rédigé.

37-03-21

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE

M. Luc Gignac, conseiller au siège numéro 3, donne avis à l'effet, que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer le règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

38-03-21

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE

M. François Savard, conseiller au siège numéro 2, présente et dépose le projet de règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer le règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

39-03-21

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour maintenir son soutien au financement annuel des opérations du Groupe d'actions en développement durable de l'Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre son assistance au groupe d'action;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Gilbert participe aux financements des opérations du Groupe d'action en développement durable pour l'année d'opération 2021 à la hauteur de 1192.00 \$ à être versée à la Chambre de commerce de l'ouest de Portneuf pour soutenir les opérations du Groupe d'action en développement durable et en autorise le paiement.

40-03-21

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie intitulé «Plan de mise en œuvre prévue pour l'année 3 (2020)»;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard,
Adopté à l'unanimité des membres présents
Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Gilbert adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé pour son territoire et intitulé «Plan de mise en œuvre prévue pour l'année 3 (2020)»;

QU'une copie de ce rapport soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

41-03-21

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PAVILLON ANDRÉ-DARVEAU

CONSIDÉRANT QUE selon son règlement de régie interne, le conseil d'administration de la coopérative est formé de 7 personnes, dont 4 résidents de la coopérative, 1 personne représentante le territoire de Saint-Marc-des-Carières, 1 personne représentante le territoire de Saint-Gilbert et 1 personne détentrice d'une part sociale;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renommer un représentant pour le territoire de Saint-Gilbert ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Daniel Perron,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit reconduit le délégué actuel, Monsieur Gilles Petit, à titre de personne membre du conseil d'administration de la coopérative de solidarité Pavillon André-Darveau à titre de personne représentante du territoire de Saint-Gilbert pour les 2 prochaines années.

42-03-21

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer de février 2021 et déposés pour approbation, pour un total de 20 136.85 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

43-03-20

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h26.

Léo Gignac
Maire

Christian Fontaine
Directeur général et secrétaire-trésorier